



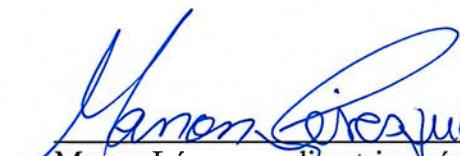
AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, Manon Lévesque, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe :

ADOPTION DU RÈGLEMENT 421

1. **Que** lors de la réunion ordinaire du 2 février 2026, le Conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté le « Règlement numéro 421 modifiant le règlement numéro 414 décrétant les taux de taxes et le tarif de compensations pour l'année financière 2026 et les conditions de leur perception ».
2. **Que** toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 421 au bureau de la municipalité de Saint-Pacôme, situé au 7, rue Caron à Saint-Pacôme, durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-PACÔME, CE 3^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2026.



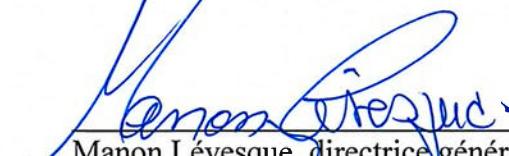
Manon Lévesque, directrice générale adjointe
Et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Adoption du règlement 421

Je, soussignée, Manon Lévesque, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public /**Adoption du règlement 421** en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil (7, rue Caron, 201, boul. Bégin) et sur le site internet de la Municipalité www.st-pacome.ca entre 13 h et 16 h 30, le 3^e jour du mois de février 2026

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 3^e jour du mois de février 2026.



Manon Lévesque, directrice générale adjointe
Et greffière-trésorière adjointe